



RECUPERATION TROP PERCU PAR LA CAF

Par **stephaniecaillou**, le **03/10/2022** à **15:23**

bonjour j' ai un rproblème a du me versé en retard mon AAH d' un montant de 735.92€ et le 25/04/2022 j' ai constater qu'il avit pris la totalité de mon allocation pour payer un indu et il m' ont laissé sans un centimes ce mois la es ce que c'est légal ? et pour le mois de mai mon AAH avait redessendu à 169.55€ et il m' ont fait la même chose j' ai fais les reclamation par le site de la caf c'est rester sans suite quel sont mes recours , car dans ce dossier j' ai un plan de remboursement de 49 €/mois et pas la totalité de mes prestations. en plus je ne bénéficie plus de AAH depuis le 31/08/2022 et la caf continue a la versé et a la prélevé en totalité que faire?

Par **youris**, le **03/10/2022** à **17:17**

bonjour,

lorsqu'un bénéficiaire a une dette envers la CAF, par exemple comme une somme reçue à tort, la CAF se rembourse sur les prestations futures, mais sans dépasser un certain pourcentage comme l'indique l'arrêté ci-dessous :

[arrêté du 16 décembre 2021](#)

avez-vous pris contact avec votre CAF, il existe un médiateur dans chaque CAF ?

salutations